

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI SIMPLE ET DOUBLE DE CHATEL BADMINTON.

Samedi 10 juin 2023 de 08H00 à 21H00
et dimanche 11 juin 2023 de 08H00 à 19H00

Ces horaires pourront varier en fonction du nombre de joueurs inscrits

1. Le tournoi est ouvert à tout joueur licencié dans un club affilié à la Fédération Française de Badminton pour la saison 2022-2023 de N1 à P11 des catégories minimales (classés D8 dans au moins un tableau) à vétérans. Une vérification sera faite sur internet avant le tirage au sort.
Les classements pris en compte ainsi que le CPPH qui permettra d'établir une hiérarchie pour des classements identiques, seront ceux de la date du tirage au sort qui sera effectué le **1 juin 2023**.
2. Les tableaux proposés seront les simples et les doubles. Les joueurs pourront s'inscrire sur deux tableaux. Dans la mesure du possible et suivant le nombre d'inscrits, chaque tableau se jouera en poules avec de préférence 2 sortants puis les phases finales en élimination directe.
3. Le juge arbitre du tournoi est Véronique MARESCA de la ligue d'Auvergne-Rhône-Alpes. N° autorisation :
Le nombre maximum de matchs est fixé à **168** pour le samedi et **132** pour le dimanche.
Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée. Le nombre de participants étant limité, les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions. Pour une paire constituée, la date d'inscription retenue sera celle du dernier joueur inscrit.
4. Le comité d'organisation constituera les tableaux au classement CPPH (somme des CPPH des joueurs de la paire). Les joueurs seront donc inscrits dans les tableaux ainsi constitués. *Dans une même série, le CPPH du joueur le mieux classé ne peut pas être 16 fois supérieur au CPPH du joueur moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé a une cote de 8 (D9), alors la série ne peut inclure un joueur ayant une cote supérieure à 128 (R5). Cas particulier : si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs classés D8 (cote strictement inférieure à 32).*
5. Les organisateurs en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit :
 - de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est,
 - de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi, notamment en cas de surnombre d'inscription de privilégier le nombre de points, ce dont les joueurs seront avisés.
6. Les inscriptions se font uniquement sur badnet les frais bancaires sont pris en charge par le club :
<https://v5.badnet.org/tournoi/public?eventid=18663>
chaque joueur doit s'inscrire. Pour inscription au repas du samedi soir : **INSCRIPTION SOIREE**
7. Le paiement pourra s'effectuer le jour J en espèces (prévoir l'appoint) par chèque bancaire à l'ordre de CHATELBADMINTON ou par virement bancaire (RIB) en PJ. Tout joueur ne réglant pas les frais d'inscription lors de son arrivée pourra se voir refuser l'accès à la compétition. *Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée jusqu'au **vendredi 2 juin 2023**.*
8. Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire avec X s'il désire jouer en double.
9. Les droits d'engagements sont fixés à **18 euros** pour un tableau et **20 euros** pour deux tableaux.
10. Tous les volants seront à la charge partagée des joueurs. En cas de litige, le volant officiel sera celui en vente dans la salle, le RSL Tournay 4 de la marque RSL pour les volants plumes volants au prix de 24 €. Ces volants seront en vente dans la salle pendant la durée du tournoi.
11. Précision sur un retard lors de la compétition : Le retard justifié (problème de transport, etc) sera évalué par le JA. Si le retard est raisonnable de manière à ne pas pénaliser les joueurs qui étaient à l'heure et qui risquent de jouer sur la deuxième rotation, alors le match est décalé si c'est possible en fonction de l'échéancier. Si le temps de retard n'est pas raisonnable, le joueur sera déclaré forfait involontaire à justifier et son partenaire forfait involontaire. La paire ne pourra pas jouer le second match.
12. Dès leur arrivée soit au moins une demi-heure avant l'heure prévue de leur premier match, les joueurs et joueuses devront se faire pointer à la table de marque de la halle des sports de Châtel-Guyon. Conformément au règlement FFBad en vigueur, un joueur ou joueuse ne se présentant pas le jour de la compétition sera déclaré WO. Il (elle) devra (se) justifier (de) son absence dans un délai de 5 jours auprès de la Ligue AURA (certificat médical par exemple) par courrier à Ligue AURA de Badminton 37 route du Vercors 38500 SAINT CASSIEN ou à sophie.bluy@badminton-aura.org.
13. Les matchs se dérouleront en auto arbitrage. Les finales seront auto arbitrées.
14. Le temps minimum de repos sera de vingt minutes sauf accord des joueurs concernés conjointement à celui du JA.
15. A l'appel de son nom, tout joueur devra se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match (2e raquette, serviettes, boissons). Les joueurs se partagent la fourniture des volants nécessaires au déroulement du match. Il disposera de 3 minutes avant de débiter la rencontre. Cela comprend le test des volants, l'échauffement sur le terrain et la mise en tenue conforme aux circulaires de la FFBaD exigée pour les matches.
Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom pourra être éliminé passé un délai de cinq minutes. Tout joueur devant quitter le gymnase devra le faire en concertation avec la table de marque pour fixer un horaire de retour et donner un numéro de téléphone permettant de le joindre. Les horaires prévisionnels fournis par affichage sont indicatifs.
16. Un volant touchant un obstacle sera considéré faute durant l'échange. Il sera remis une fois au service.
17. En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple pourra être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'appliquera en cas de forfait d'une paire. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant pourra être remplacé par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux figurant sur la liste d'attente, en accord avec le joueur restant.
Aucune inscription, en cas de désistement, ne sera remboursée après la constitution des tableaux fixée au **lundi 5 juin 2023**, sauf motif dûment annoncé et justifié.
18. Tous les **simples** se joueront le **samedi uniquement**. Les **doubles** se dérouleront le **dimanche**.
19. Les joueurs seront priés de respecter la propreté des tribunes, de la salle et des vestiaires.
20. Le comité d'organisation ne sera pas tenu pour responsable de vols pouvant intervenir pendant le tournoi, y compris sur le parking du gymnase.
21. La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants par le **CHATELBADMINTON** à des fins de promotion du CB63 et de son tournoi.
22. L'inscription et la participation au tournoi supposent l'entière acceptation du présent règlement. Celui-ci sera lisible à proximité des tableaux d'affichage et disponible à la table de marque.